



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20221128-22_11_107-AR
Reçu par le Centre de Gestion des Carrières n°22-11-107
Publié le 28/11/2022

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
DONNANT ACCES AU GRADE D'AGENT DE
MAITRISE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

La Présidente du CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT,

VU, le Code Général de la Fonction Publique,

VU, le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

VU, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, supprimant la compétence des CAP en matière de promotion,

VU, l'arrêté n°21-04-15 portant établissement des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne en date du 29 avril 2021,

Considérant que Madame Véronique ARNAUDET, Présidente du Centre de Gestion a été assistée de Madame Bénédicte LANES-FOURNIE, vice-Présidente du Centre de Gestion lors de l'étude des dossiers,

ARRETE

Article 1 : en application de l'article L523-1 du code général de la Fonction Publique, la liste d'aptitude donnant accès au grade d'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL par voie de promotion interne est établie comme suit :

- Monsieur Bruno BORREDON – Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie
- Madame Anne-Marie HENRY – Commune de Cardaillac
- Monsieur Philippe COULOMB – Commune d'Alvignac
- Monsieur Jacques TOCABEN – Commune de Montfaucon
- Madame Virginie LOMPUECH – Commune de Figeac
- Monsieur Christophe ALAZARD – Communauté d'Agglomération du Grand-Cahors
- Madame Evelyne BECO – Commune de Loubressac
- Monsieur Alain ESTRADE – Commune de Nuzejous
- Monsieur Nicolas AMAT – Commune de Trespoux-Rassiels
- Monsieur Frédéric HAMADA – Commune de Cahors
- Madame Eliane MOMBRU – CCAS de Cahors
- Monsieur Pascal ROBERVAL – Lot Habitat
- Monsieur Claude CALMEJANE – Lot Habitat

Article 2 : la liste d'aptitude prend effet au 15 Décembre 2022.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Pradines, le 28/11/2022

La Présidente,

Mme Véronique ARNAUDET

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.